

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE DE L'AIDE POUR L'AMELIORATION DES POINTS DE VENTE
COMMUNE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE**

Les éléments portés sur ce dossier resteront confidentiels.

Numéro de dossier :

Date de dépôt de dossier :

PIECES A JOINDRE IMERATIVEMENT

- Le dossier de candidature ci-dessous dûment rempli et signé ;
- Un extrait de KBIS de moins de 3 mois ;
- Devis correspondants aux travaux et achats mentionnés dans le tableau ci-dessous ;
- Un RIB portant les références du compte du porteur de projet ;
- Les trois derniers bilans de l'entreprise bénéficiaire ;
- Le bail commercial ou l'acte de propriété lié au point de vente visé par la subvention ;
- Les autorisations d'urbanisme correspondant aux travaux mentionnés ;
- En cas de matériel d'occasion : acte authentifiant la vente ;
- Tout autre document utile à la compréhension du projet (plan, photos, projet d'architecte, ...).

DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

ENTREPRISE

Raison sociale :

Activité principale :

Immatriculation au RCS :

Numéro SIRET :

Code APE :

Date de commencement de l'activité :

Nombre de salariés (hors chef d'entreprise et apprentis) :

Chiffre d'affaires :

Dans le cas d'un contrat de franchise, part du capital social de l'entreprise détenue :

POINT DE VENTE

Adresse du point de vente :

Surface du point de vente (m²) :

Le demandeur est :

- Propriétaire
- Titulaire d'un bail commercial

AIDES

Aides publiques reçues sur les trois derniers exercices :

Date	Financeurs	Objet	Montant (€)	Aide mobilisée dans le cadre du projet
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>

Date de la précédente sollicitation d'une aide communale :

PROJET

Descriptif du projet :

Plus-value du projet sur le point de vente et l'activité (attractivité, fréquentation, qualité, ...) :

Nature du projet subventionnable :

Travaux ou achats	Montant HT	Nom Maître d'œuvre	Devis joint	Autorisation d'urbanisme jointe
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coût total du projet HT :				

Date envisagée de démarrage :

Durée prévisionnelle :

ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET

Le demandeur certifie exact les renseignements inscrits dans ce dossier et s'engage à fournir à la Ville de La Voulte-sur-Rhône toutes les informations jugées utiles pour compléter la demande et suivre la réalisation.

Le demandeur certifie être à jour de ses obligations fiscales et sociales.

En outre, le demandeur s'engage à :

- Respecter les termes du règlement de l'aide communale pour l'amélioration des points de vente, remis à l'occasion de la présente demande de subvention ;
- Ne pas commencer les travaux / achats avant l'accusé réception du dossier complet de la demande de subvention et l'accord de la Ville de La Voulte-sur-Rhône pour les démarrer, ainsi qu'avant l'obtention des autorisations d'urbanisme obligatoires ;
- Utiliser la subvention qui serait accordée, conformément au projet présenté, et ce dans un délai maximum d'un an à compter de la date de la notification de la subvention ;
- Donner accès à toutes les informations utiles sur le projet aidé ainsi qu'aux données économiques financières, fiscales permettant d'évaluer les effets ou l'impact de l'aide ;
- Mentionner la ville de La Voulte-sur-Rhône sur les supports relatifs à ce projet et l'autoriser à utiliser librement l'image de mon point de vente dans le cadre de publications.
- Faire parvenir à la Ville de La Voulte-sur-Rhône, suite aux travaux et dans un délai maximum d'un an à compter de la notification de la subvention :
 - Un état récapitulatif des dépenses réelles, réalisées dans le cadre du projet annoncé ;
 - Les factures correspondantes ;
 - Des photographies avant/après attestant de la conformité des travaux / achats ;
 - Les autorisations d'urbanisme délivrées par la mairie dans le cas où seul un accusé réception avait été fourni lors du dépôt de dossier.
- En cas de différends, régler les désaccords à l'amiable. Si les parties ne pouvaient y parvenir : désigner le Tribunal Administratif de Lyon (69), instance territorialement compétente compte tenu de la situation géographique des parties.

Je garantis sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à La Voulte-sur-Rhône, le / /

Signature du porteur de projet :